



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 17 (2003)
ProstituésEs

Cyril OLIVIER

Un proxénète écrit à Suzy en 1941

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Cyril OLIVIER, « Un proxénète écrit à Suzy en 1941 », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 04 octobre 2007. URL : <http://clio.revues.org/index585.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail
<http://clio.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index585.html>

Document généré automatiquement le 01 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Cyril OLIVIER

Un proxénète écrit à Suzy en 1941

Pagination de l'édition papier : p. 115-136

- 1 La France de la Révolution Nationale offre une perspective inédite de l'histoire de la prostitution. Dès l'avènement du Maréchal, puis l'entrée des contingents d'occupation sur le territoire national, les pouvoirs publics, français et allemands, font de la réglementation de la prostitution une priorité. Prophylaxie des maladies vénériennes intensifiée de concert avec les nazis, mais pas seulement. Le gouvernement de Vichy impose peu à peu un réglementarisme singulier, conférant à la maison de tolérance, sanitaires plus sûres, une forme d'« exclusif » du commerce vénal : les tenanciers sont accueillis au sein des structures corporatives hôtelières, puis ils deviennent imposables fiscalement (1941-1942). Plus encore, l'État pourchasse les proxénètes, intermédiaires gênants dans ce nouvel organigramme et désignés comme les « responsables masculins de la défaite » (1940 et 1943).
- 2 L'année 1941, moment où se déroule le récit qui va suivre, constitue au surplus un tournant répressif de la politique du régime de Vichy. Après les premiers attentats parisiens commis par le parti communiste clandestin à l'encontre des intérêts allemands, le gouvernement durcit nombre de ses positions ; c'est le temps du « vent mauvais », de l'installation de plusieurs juridictions d'exceptions, et de la négation de principes fondamentaux du droit hexagonal, circonstances atténuantes et sursis notamment. Les prostituées sont plus surveillées que jamais, les proxénètes arrivent encore pour leur part à échapper à la police, laquelle ne cesse d'alerter la hiérarchie sur la relative impunité dont ils bénéficient alors. L'histoire d'Alban F. illustre parfaitement cet état de fait.
- 3 Le 18 février 1942, Jean S. se tient au bar du « Café de la Comédie » à Poitiers¹. À une table voisine, sont assis un homme et plusieurs femmes dont il ne peut rapporter le nombre exact, mais qu'il sait être des filles soumises se promenant souvent en compagnie d'Allemands. Interrogé sur l'aspect physique de cet homme, il annonce d'emblée que « *le quidam avait tout à fait le genre "maquereau"* » : « *grand, blond et vêtu d'un complet marron clair avec des culottes de golf qui lui tombaient sur les souliers* »². L'indicateur rapporte enfin qu'il l'a entendu dire aux femmes qui l'écoutaient qu'elles gagneraient 5 à 600 francs par jour si elles consentaient à se prostituer dans une autre ville ; l'une d'entre elles l'aurait approuvé d'un signe de la tête. Identifiées puis auditionnées, les filles soumises en question déclarèrent qu'Alban F. avait cherché à les rencontrer dans l'unique but de les placer en maison de tolérance à La Rochelle, Brest, Bordeaux, Angers ou aux Sables d'Olonne, arguant que dans ces villes où il possédait de nombreux contacts, il pourrait leur faire gagner beaucoup d'argent. L'ensemble de ces témoignages révèle que l'homme aurait une favorite ; Rolande B. accepte en effet les avances qui lui sont faites :
- 4 « *Je me trouvais le 17 février chez Simone S. vers 14 ou 15 heures quand F. que je ne connaissais pas est venue la voir. Nous avons fait connaissance et il nous a emmenées consommer au Chabot, le soir on s'est retrouvés à la Comédie puis nous sommes allés dîner avec Simone M. et Simone S. au restaurant de la Paix. Au cours des conversations que nous avons eues il m'a proposé du travail, aux Sables d'Olonne, à La Rochelle ou à Brest, travail qui rapportait 5 à 600 fr. par jour. J'aurais fait le trottoir en attendant mes 21 ans. Je devais lui donner de l'argent quand je travaillais, il m'a offert une petite bague et m'a promis un tailleur. Nous avons passé la nuit à l'hôtel de Normandie et il m'a dit que maintenant que j'étais sa petite femme, je travaillerai pour lui. Nous devons partir le 19 ou le 20 pour Parthenay. Il avait également fait des propositions à Simone S. qui n'a pas voulu accepter* »³.

- 5 L'histoire d'Alban F. est singulière à plus d'un titre. Au détour d'une instruction pour proxénétisme, une riche correspondance livre un matériau hors du commun. Un proxénète parle de lui, de son commerce, de la manière de le conduire. Aux quelques lettres adressées par cet homme à l'une de ses prostituées, point de réponse ; les investigations ne sont pas allées au-delà. Confrontées à l'ensemble de la procédure judiciaire, elles permettent cependant de camper une relation hors norme, pour laquelle l'historien ne dispose bien souvent que de maigres sources, livrant une évocation tronquée d'une relation essentielle de la chaîne prostitutionnelle.

Proxénète, souteneur, "maquereau"

- 6 Niort, La Rochelle, Parthenay. Trois villes où Alban F. dispose d'importants réseaux. Sollicité par son collègue pictavien, le commissaire de police de Niort répond que le prévenu est bien connu dans le milieu des souteneurs⁴. À l'automne 1941, il aurait giflé en public Yvette C., du fait qu'elle ne voulait pas se prostituer pour son compte. D'autres ont eu des relations intimes avec lui, à l'hôtel, et lui ont remis diverses sommes d'argent. Il est enfin soupçonné d'avoir placé Pierrette P. dite « Monique » à la maison de tolérance du 16 de la rue du Vieux Fourneau à Niort ; la fille soumise dément, la tenancière également. Interrogé à son tour, le commissaire rochelais transmet qu'il était le souteneur de deux filles soumises inscrites sur les registres de la ville ; l'une se serait suicidée, la seconde s'est évadée du dispensaire antivénérien où elle était en traitement⁵. Originaire de Parthenay, Alban F. est enfin dépeint par un fonctionnaire de police semblant bien le connaître :
- 7 « [...] Le sieur F. jouit, à juste titre, en notre ville, d'une réputation de souteneur avéré. Il n'a en effet, exercé régulièrement sa profession de vulcaniseur et, accessoirement, de représentant des maisons Englebert et Bergougnan que jusque vers la fin de 1940, époque à laquelle son industrie et son commerce sont devenus pratiquement inexistantes, en raison notamment du contingentement des pneumatiques et des restrictions appliquées à la circulation automobile. C'est dans cette situation que l'intéressé est entré, vers la mi-mai 1941, en relations avec un sieur F. Etienne, souteneur notoire et amant de la femme D. Marie tenancière de la maison de tolérance sise 24 avenue Lazare-Hoche, en notre ville. C'est ainsi que, grâce aux relations qu'il s'est, à cette occasion, créées dans ce milieu spécial, F. a été amené à faire la connaissance à Niort, à La Rochelle et à Poitiers, de prostituées dont certaines ont consenti à 'travailler' pour lui. Notons d'ailleurs que l'inculpé a toujours jouit dans notre ville, d'une réputation des plus médiocres. Viveur, 'combinard', joueur, il vivait en quelque sorte séparé de sa femme légitime et ne faisait que de brèves apparitions au domicile conjugal. Nous pouvons donc affirmer, sans crainte de nous tromper qu'il ne tirait, depuis environ un an, la majorité de ses bénéfices que de la prostitution d'autrui. Ses rapports avec le sieur F. sont d'ailleurs notoirement connus. F. n'était, en quelque sorte, que l'un des pourvoyeurs de la maison publique tenue par la maîtresse de ce dernier. Il n'est pas rare, en effet, que l'inculpé ait été aperçu accompagnant des prostituées de Parthenay à Niort, Poitiers ou La Rochelle et vice-versa. C'est d'ailleurs pourquoi, il a toujours fait l'objet d'une surveillance active de la part de notre service. Malheureusement, il nous a été impossible de l'inculper de vagabondage spécial, car les femmes dont il était le souteneur ne se livraient uniquement à la prostitution qu'à la maison publique de notre ville »⁶.
- 8 Alban F. est donc un proxénète accompli. Il vit à Parthenay (Deux-Sèvres) et chemine de Royan à Poitiers pour y placer ses filles selon le meilleur profit ; en 1941, il en aurait eu jusqu'à six qui, simultanément, travaillent pour lui⁷. Chacune a sa spécialité, la rue pour les plus jeunes, les maisons « civiles » pour les irascibles, les bordels allemands pour les mieux élevées. Depuis 1940, date à laquelle le commissaire de police de Parthenay fixe l'interruption de ses activités de vulcanisateur, Alban F. est l'objet d'une surveillance spécifique s'interrogeant sur ses nombreux voyages, son absence du domicile conjugal et enfin, ses liens avec les tenanciers

de la maison de tolérance de la ville, surtout lorsque celle-ci fut rachetée par Etienne F. et Marie D.. Pour autant, ainsi que cela est notifié à plusieurs reprises, les « filles » d'Alban F. ne semblent pas racoler publiquement mais exercer en maison, ceci freinant considérablement l'ouverture d'une instruction du fait que la loi du 20 juillet 1940 restreint la définition du souteneur à celui qui *protège*... le racolage public. Il pourrait tout autant comparaître au titre de l'article 334 du *Code pénal* pour avoir fait office d'intermédiaire mais aucune tenancière interrogée ne consent encore à le dénoncer :

- 9 « Il y a trois jours, c'est à dire jeudi dernier 26 février courant, vers 14 heures, la nommée P. Pierrette s'est présentée chez moi pour me demander d'entrer comme pensionnaire si je le désirais. Elle me dit qu'elle était depuis quinze jours au pavillon anti-vénérien de l'hôpital et qu'elle avait appris par sa voisine de lit, une de mes pensionnaires, que je serais susceptible de la recevoir. J'ai accepté et elle entra chez moi immédiatement, après avoir consulté les autorités compétentes. J'affirme que Pierrette P. s'est présentée d'elle-même chez moi et n'a été placée par aucun ami ou souteneur quelconque. F. Alban m'est complètement inconnu »⁷
- 10 Le ⁸ mai 1942, l'homme est pourtant condamné par le tribunal correctionnel de Poitiers à dix-huit mois de prison, cinq ans d'interdiction de séjour et 2400 F d'amende. En mai 1944, il est à nouveau arrêté pour avoir tenté de placer des filles dans divers établissements. Sa comparution devant le tribunal correctionnel de Niort est fixée au 6 août mais la gendarmerie allemande ordonne sa libération le matin même. Il serait en effet un agent de renseignement de l'organisation Todt, ce qui expliquerait ses nombreux voyages de la côte Atlantique à la préfecture régionale qu'est Poitiers. La justice le rattrape à la Libération, bien qu'il réside dorénavant à Bordeaux, où il tient un hôtel rue des Glacières : le 1er février 1945, il est condamné, pour les faits remontant au mois de mai, à trois mois de prison ferme⁹.
- 11 Le 20 janvier 1942, Suzanne G. dite « Suzy » décède à l'Hôtel-Dieu de Poitiers¹⁰. Après un séjour d'un mois à l'hôpital de Niort, son état avait nécessité un transport en ambulance jusqu'à Poitiers où elle s'éteint entourée de sa famille. Au moment de l'accident qui acheva sa déchéance, Suzy est pensionnaire de la maison de tolérance de Parthenay. Après une violente dispute avec deux autres prostituées, elle avale plusieurs cachets et dit vouloir en finir. Appelé d'urgence par le « sanitaire » allemand travaillant sur place¹¹, un médecin ordonne son transfert immédiat à l'Hôtel-Dieu de Parthenay puis à l'hôpital de Niort. Là, elle réitère son geste désespéré et absorbe le mercure d'un thermomètre. Prévenus par télégramme, les parents de Suzy se rendent au chevet de leur fille, dont ils savent le « métier ». Alban F., son souteneur et Etienne F., le tenancier, prennent en charge tous les frais, hôtels, repas, déplacements... Alban lui fait même expédier du champagne alors qu'elle est mourante. Il offre enfin une gerbe de fleurs naturelles pour mettre sur sa tombe.
- 12 Pour le commissaire de police de La Rochelle, il ne fait aucun doute que la détermination de Suzy est liée à la vie que lui fait mener son souteneur : « [...] *parce qu'elle était très éprise d'Alban F., lequel la délaissait, et que d'autre part avec l'argent qu'elle lui procurait, il entretenait d'autres femmes* »¹². C'est cette responsabilité-là que tient à démonter le versement au dossier de lettres écrites de la main d'Alban F. adressées à Suzy. Probablement ont-elles été saisies au moment où sa chambre fut vidée par les policiers, lesquels se mirent immédiatement sur la piste de ce souteneur notoire. Au titre de la répression du proxénétisme cependant, Alban F. n'est en rien incriminable, les missives ne faisant que renforcer une opinion déjà admise. Il fallut une surveillance appuyée des policiers de mœurs de Poitiers, avertis par leurs collègues deux-sévriens des allées et venues de cet individu et de son genre d'activité, pour parvenir enfin à son arrestation. Bien que l'affaire pour laquelle le dossier d'instruction est constitué n'ait aucun rapport avec le décès de Suzanne G., cette disparition est vraisemblablement le fondement des poursuites. Quoique restreinte, l'enquête alors menée cherche à faire la démonstration que le proxénétisme d'Alban F. s'adresse également à des jeunes filles mineures

racolant dans la rue, auquel cas il est ainsi passible des peines prévues par la loi du 20 juillet 1940.

- 13 Pour autant, la trentaine de courriers adressés à Suzy par son souteneur figurent parmi les pièces à conviction, bien que n'ayant aucun lien avec l'affaire instruite. Il ne fait aucun doute qu'en plus des rapports établis par les différents commissariats de police concernés, cette « demi-correspondance »¹³ aura influencé la perception de l'activité d'Alban F.. Là, l'instruction peut légitimer le portrait qui est fait de cet homme : ses mots se suffisent à eux-mêmes, il se montre tour à tour prévenant, sensible, mais également ferme voire menaçant. L'ensemble des lettres saisies couvrent une période allant du mois d'août à octobre 1941, quelques temps donc avant la mort de Suzy. Avant que ne démarre cette correspondance, elle est pensionnaire à la maison de tolérance de Parthenay, puis au mois de juillet 1941, elle se rend à La Rochelle, où elle demande son inscription sur les contrôles des mœurs en tant que fille soumise libre. Elle en repart le 31, vraisemblablement « placée » dans une maison de tolérance de Royan, le « Clair de Lune », route de la Tremblade. Le 12 août 1941, lorsque débute le paquet de lettres jointes, elle est pensionnaire de cet établissement.

Tendresse, sexualité, vénalité

- 14 La première missive témoigne d'un différent entre les deux amants. Alban ne semble pas avoir reçu de courriers de Suzy durant une dizaine de jours, depuis qu'elle est entrée en maison de tolérance. Sans doute lui en veut-elle de l'avoir ainsi enfermée, ce à quoi il trouve naturellement à répondre : « [...] *je pensais donc que tu n'étais pas fâchée. Et de quoi d'abord ? Sauras-tu me le dire ? Je fais cependant tout pour que tu sois heureuse, mais serais-tu déjà fatiguée de notre liaison, je dirais même de mon amour ? Ce qui est mal, c'est que tu profites de cette séparation involontaire pour me faire de la peine* »¹⁴. D'emblée, Alban place sur le plan amoureux la relation qu'il entretient avec Suzy. D'ailleurs ne démarre-t-il pas cette première lettre par « *ma cocotte chérie* », les suivantes ne dérogeant pas à ce lieu commun de la prostitution : « *ma cocotte adorée, ma femme chérie* »¹⁵, « *ma petite femme chérie* »¹⁶, « *ma cocotte en or* »¹⁷, « *mon petit bout d'chou* »¹⁸ etc. Savamment, il alterne exaltation du sentiment amoureux et menaces à peine dissimulées, se montrant satisfait que le contact soit enfin rétabli, mais campant sur des positions dominatrices liées à son éminente condition : « [...] *Ce n'est pas chic Suzy et je me demande si tu es bien toujours toi. Je contemple la photo que tu as joint à ta lettre et que tu as si gentiment dédicacée, et là, je te reconnais, je retrouve en ton sourire espiègle, la petite Suzy que j'ai toujours connue. À la bonne heure, c'est comme cela que je t'aime et non en me faisant des chars, et quoique que tu en dises, j'embrasse à grandes lèvres ce petit museau qui se trouve là, à coté de moi sur mon bureau avec le seul regret de ne pouvoir te tenir dans mes bras et t'écraser sur mon cœur* »¹⁹. Dès cette première lettre, comme dans chacune des suivantes, Alban caractérise le discours du souteneur, tantôt protecteur et aimant, tantôt fulminant et vindicatif. Au milieu de son texte, il résume très justement le subtil jeu d'équilibre auquel il s'adonne avec Suzy : « *Vilaine fille ! Mon amour chéri* »²⁰. Il la sait fragile, il sait également qu'elle a déjà tenté de mettre fin à ses jours à plusieurs reprises ; aussi va-t-il jouer de cette corde sensible, du moins est-ce l'intention suggérée par le versement de cette correspondance. Il semble toutefois que ce souteneur soit totalement dénué de scrupules à l'encontre de cette fille qui n'est qu'une parmi les autres. Elle est amoureuse de lui, donc elle travaille pour son homme le quel joue de ce sentiment pour bien se faire obéir. Dans le milieu, chaque écart de conduite d'une prostituée est sanctionnée par une « amende » : soit la fille doit verser une certaine somme d'argent à son souteneur, soit elle est un temps placée dans un établissement de prostitution de bas-étage. Là encore Alban joue de ces « traditions » dans la manière qu'il a de pardonner à Suzy de l'avoir boudé : « [...] *Toutes ces vilaines choses sont effacées et ne comptent plus à la seule condition qu'elles ne se renouvellent pas, et comme amende, je te condamne à m'écrire une*

longue lettre au reçu de celle-ci, sans quoi, je me verrai dans l'obligation d'appliquer des sanctions sévères qui seront constituées par un geste répète de la main gauche à destination de la partie la plus charnue de ta détestable personne, compris ! »²¹. Bien qu'employant un ton pour le moins sarcastique, Alban sait qu'il se fera comprendre de Suzy. L'humour quelque peu décalé dont il use est probablement destiné à mieux faire passer le message à une fille qu'il sait sensible, à moins qu'il ne s'agisse de tromper la censure du courrier, susceptible d'ouvrir une des enveloppes. Quoiqu'il en soit, il conclut cette première lettre après un silence d'un dizaine de jours sur un ton particulièrement positif, réitérant son amour éternel à celle dont il exige qu'elle se prostitue : « [...] *Maintenant mon amour, je vais te dire que je t'aime toujours et que je ne puis me passer de toi, que je veux que tu me restes, et qu'aucun mirage ne vienne assombrir l'amour que j'ai pour toi. Au revoir chérie, je t'envoie avec ce bout de papier tout l'amour que j'ai pour toi et une rafale de baisers fous* »²². Rédigée sous la forme d'une reprise de contact, cette première lettre versée au dossier définit au plus près ce qu'est la relation d'un souteneur et d'une prostituée, constamment faite d'allers et retours entre des sentiments qui apparaissent pour le moins factices, et l'implicite contrainte à la prostitution.

15 Sentant qu'il a failli perdre l'une des ses « gagneuses », Alban réitère l'expression de cette affectivité dès le début de la seconde missive qu'il lui adresse à Royan : « [...] *Je ne me sens plus et je débute ma lettre par une longue série de baisers fortement appliquée sur ta boule chérie. Je m'excuse mon amour d'avoir eu de vilaines pensées à ton sujet et d'avoir pensé un instant que tu ne m'aimais plus. Mais pense un peu que tu es mon seul amour, que je t'aime par dessus tout* »²³. Pour autant, immédiatement après avoir écrit ces quelques mots, il renoue avec les traditionnelles représentations du souteneur, tout en ponctuant son idée de manière positive : il serait dorénavant « rangé » pour mieux se consacrer à son aimée : « [...] *Mon esprit volage que je mets quelque fois à contribution, n'atténue en rien l'amour ardent que j'éprouve pour toi et ne diminue pas ma perspicacité, au contraire. Lorsque revenant d'un rendez-vous, je tombais dans tes bras, je comprenais que rien en dehors n'existait et, ces escapades ne faisaient que renforcer les liens d'amour qui unissaient nos cœurs et à les rendre incassables. Désormais, ces choses-là sont finies pour moi et tout mon temps restera consacré à celle que j'aime, à toi ! [...]* »²⁴. Dans la lettre qu'il écrit le surlendemain, il réitère cette démonstration affective, donnant alors un sentiment d'éternité à leur liaison, dans laquelle la prostitution ne serait qu'une étape avant des jours meilleurs :

16 « [...] *Si tu continues à bien travailler, j'espère pouvoir mettre un peu d'argent de côté pour passer nos vacances et nos jours futurs, car en restant ici à Parthenay je ne fais pas de gros frais. Hier, je t'ai acheté deux paires de bas de soie que j'ai dégoté dans un coin et je vais te les faire parvenir. Mon amour chéri, tu sais que je souffre de ne pas te voir, je voudrais tant que tu sois près de moi par instants, pouvoir te serrer sur mon cœur et embrasser tes lèvres chéries à mon gré – mais que veux-tu, avant tout il faut penser à notre avenir, aux mauvais jours qui pourraient venir, et, c'est pourquoi je me résigne à vivre solitaire, loin de toi, sans caresses ni douceur et sans ton corps adoré – j'en souffre c'est vrai, mais ne sera-t-il pas beau le jour où de nouveau nous nous retrouverons tous les deux ? Ce jour, je l'attends fébrilement et je ne vis qu'hanté par cet espoir [...]* »²⁵.

17 Il n'est possible de vérifier la teneur des propos de Suzy qui amenèrent une telle réponse d'Alban, mais dans une parmi les missives du même mois, il démarre en la qualifiant de « grande jalouse » : « *celle qui me commande de m'amuser et qui prie le bon dieu que je ne le fasse pas* ». Plus loin, il certifie à nouveau qu'elle est l'unique être aimé – « *tu sais bien que les autres femmes comptent peu pour moi, pas plus l'une que l'autre* » –, qu'elle restera la seule à pouvoir se blottir dans ses bras « *d'une façon si particulière* »²⁶. Chacune des lettres saisies comporte un passage où Alban étale ses sentiments, rassurant Suzy face à l'adversité de sa condition ; « *n'y pensons plus et ne vivons que de notre amour* »²⁷. À deux reprises, il fait également allusion de façon pour le moins cocasse à un autre lieu commun de cette

profession : l'insatiable sexualité. Sans doute Suzy lui a-t-elle fait des évocations sensuelles qu'il dresse volontiers le portrait d'un être en manque, son sexe personnifié : « [...] *Quant à Popol, je crois que tu le retrouveras comme à ton départ. Depuis que tu l'as quitté il est toujours resté à l'état latent et ne parle même plus ; il semble s'ennuyer. Il s'est retiré dans ses appartements et n'en sort que quelquefois par jour pour ses besoins urgents et c'est tout. Je crains même qu'il devienne neurasthénique [...]*²⁸ » ; « [...] *Popol s'ennuie et te souhaite un grand bonjour, il ne pleure pas mais il est toujours triste de ne pas avoir sa petite sœur avec lui. C'est un grand insupportable mais ça se comprend. Enfin fais-lui de sa part une caresse d'amitié. Il ne demande pas que tu l'embrasses pour lui, il sait bien que tu n'est pas acrobate [...]*²⁹ ». Progressivement cependant, à mesure qu'il la sent à nouveau en confiance, les mots doux, teintés d'humour, s'étiolent, laissant place à la froide réalité de la prostitution.

Rentabilité, discipline, obéissance

18 Antonine J. dite « Jackie » travaillant également pour son compte dans l'établissement royannais ne se montre pas particulièrement « coopérative ». Il met alors en garde Suzy sur les risques de telles dérives : « [...] *Jackie n'est pas très bien considérée et fait toujours des siennes – paroles grossières, discussions, etc. – aussi chérie, je te demande de ne pas la suivre, de faire ton travail comme tu dois le faire, t'en rapporter à moi seulement et comme cela tout ira bien [...]*³⁰. Le tenancier de l'établissement s'en est d'ailleurs plaint à son ami souteneur. La fille en question dut recevoir une lettre vindicative, à moins qu'elle ait été sanctionnée d'une « amende ». Dès le 20 août également, en même temps qu'il émet ces quelques remarques sur la « qualité du travail », il commence à parler d'argent. Remerciant Suzy à chaque envoi de mandat, Alban justifie ensuite la nécessité de ces expéditions pour son usage personnel et non pour la constitution d'une cagnotte qui leur servirait à s'installer ensemble, comme il l'évoquait quelques jours auparavant : « [...] *Je t'ai bien dit sur ta dernière lettre que j'avais reçu ton mandat. Il fut d'ailleurs le bienvenu. Aussi l'ai-je bien mis à profit. Je me suis acheté un imperméable et une montre. La mienne ne voulait plus marcher et me coûtait très cher de réparation et j'ai préféré en acheter une autre. Aussi, inutile de te dire que la brèche est grande, sic. [...]*³¹. Il lui est parfois difficile de justifier, au nom de l'amour, le versement de certaines sommes. Alors mène-t-il un raisonnement laborieux cheminant en sentiments et vénalité : « *Ce matin, chérie, j'avais deux bafouilles de toi et sur une, pauvre chou, tu me sembles triste. Il ne faut pas ma cocotte et il faut avoir confiance dans l'avenir. Tu sais que le nôtre est tout tracé et que rien au monde ne pourra nous en détourner. Alors, vis avec cette confiance et si par hasard tu travailles moins une semaine que l'autre et bien, tu cherches à te rattraper la semaine suivante. Tu sais bien que je ne te gronderai pas si tu fais ton possible pour arriver, ce que je suis certain, et comme nous avons déjà un peu d'économie, nous pouvons voir venir. Naturellement, ce n'est pas une raison pour s'arrêter en croyant que notre fortune est faite, non ! mais quand même, c'est mieux que de vivre au jour le jour. Il n'y a qu'à prendre du pognon il y en a à prendre et après l'on attends la secousse. N'est-ce pas chérie ? [...]*³². Si la réalité du commerce prostitutionnel est bien une affaire de gros sous, elle tient également de savantes stratégies élaborées par des souteneurs partis à la conquête de clientèles diverses. Au détour d'un paragraphe, Alban distille les dernières tendances en la matière signifiant le 23 août la présence de deux mille Allemands à Parthenay – « *la maison Abel connaît une nouvelle effervescence* » –, qu'il en est attendu sept trains à Niort. Il ne se fait pour autant guère d'illusion car il s'agit vraisemblablement de troupes de passages, mais espère que certaines se rendront sur la côte Atlantique ; « *Peut-être Royan en aura-t-il un peu ?* ». Le 1er septembre, il ne peut cacher son euphorie de voir autant de soldats stationnés à Niort et Parthenay où il doit avoir des filles faisant la rue ou pensionnaires de maisons : « *Toujours plein de soldats à Parthenay et à Niort et il doit en arriver encore une centaine de trains. Inutile de te dire que les femmes ne se plaignent pas et les jules non plus. Si toutefois il*

y avait du nouveau et que j'y verrais notre intérêt, je prendrais certainement une résolution, donc, ne te trouve pas surprise ». En même temps, il prévient Suzy qu'elle pourrait bien venir travailler dans les Deux-Sèvres s'il s'avérait que les troupes ne se rendent pas sur la côte Atlantique. Si Alban en est ce début du mois de septembre préoccupé par la gestion de son « commerce », Suzy se plaint à nouveau d'être délaissée. Ayant probablement remarqué la réduction des lignes « sentimentales » dans la correspondance de son souteneur, elle semble l'accuser de mentir, n'ayant reçu ni l'ensemble des colis de bas et de cigarettes promis, ni la totalité des lettres annoncées par Alban. Là, pour Alban, le ton change, il se fait menaçant malgré les quelques formules ensorceleuses encore employées :

19 « *Mon amour, contrairement à ce que tu puisses penser, je viens encore t'écrire, ce qui fait quatre jours consécutifs – appellerais-tu cela de la négligence encore ? Méchante va, tu n'ignores pas le mal que tu me fais et tu te plais beaucoup à ce genre de travail. Il ne faut pourtant pas chérie, tu sais que chaque coup lancé avec ta méchanceté coutumière risque de nous éloigner, et ce n'est pas ce que tu cherches, s'pas ? J'en reviens encore au colis de bas que je t'ai envoyé il y a plus de quinze jours, et au colis de cigarettes que je t'ai envoyé le 27 août et que tu n'as pas reçu. Et encore tu t'imagines que ces expéditions n'ont été faites que dans mon imagination ; et bien mon chérie, je les aies faites vraiment et en bonne et due forme, c'est pourquoi je regrette ce fâcheux contretemps. Quand aux lettres, reçois-tu bien toutes celles que je t'envoie ? je l'ignore, mais alors, où passent-elles ? Il faut espérer que ceci ne se reproduira plus, et ne viendra pas entraver la bonne marche et la quiétude de notre amour. Inutile de te dire chérie si j'attends une lettre de toi avec impatience, une lettre qui m'annonce l'arrivée à bon port de ces deux colis. Là, il me faudra des excuses et il faudra également que mademoiselle me promette de ne plus recommencer à faire de la peine à moi. Pauvre chou, je comprends très bien ton désarroi. Tu es loin de moi et ne pouvant nous voir ceci t'aigris le caractère et, à la moindre défaillance de ma part, tu crois que je t'abandonne tout doucement. Et bien mon chérie, ce n'est pas vrai, la vérité est que je voudrais être constamment avec toi et que je ne penses qu'à notre avenir, à cet avenir qui sera beau je te le promets, où nous serons toujours tous les deux, partageant nos joies, et n'ayant jamais à subir le joug de la tristesse. Nous vivrons un vrai rêve, mais un rêve qui sera une réalité. Vite une lettre de toi mon amour, une belle lettre qui apportera la quiétude dont mon cœur a besoin pour vivre séparé de toi. Reçois, chérie aimée de ton tien qui t'adore, une pluie de baisers fous »³³.*

20 L'état du versement démontre que Suzy n'a effectivement rien reçu de quatre jours. Il ne serait guère surprenant qu'Alban joue des mauvaises conditions d'acheminement du courrier afin de faire croire à une plus grande attention de sa part. Cette lettre d'explication ne produit pas l'effet escompté. Vraisemblablement éprouvée par ce qu'elle estime être des mensonges, Suzy a quitté l'établissement royannais pour se rendre chez ses parents à Poitiers. Elle veut s'affranchir de celui qu'elle aime et elle le lui écrit, ce à quoi il répond quelques phrases témoignant à la fois de son incompréhension de la situation, de sa prétendue souffrance d'avoir perdu l'être aimé, jouant une fois encore avec les sentiments de sa jeune « protégée » :

21 « *Ma Suzy chérie, j'ai mal, tu me fais souffrir chérie. Comment as-tu pu prendre au sérieux ce que je faisais à la rigolade. Ce matin, j'avais une lettre de toi et l'autre contenant des morceaux informes. Je suis blessé, très blessé, mais Suzy, sache un jour que si tu as besoin de moi, tu me trouveras toujours. Je ne puis croire à une séparation définitive, je t'aime trop, je vis un mauvais rêve et c'est tout. En tout cas, je souffre, je suis horriblement blessé. Excuse-moi de te dire cela, mais je crains que tu souffres également et tu ne le mérite pas malgré toute la peine que tu puisses me faire, mais ta lettre est vexante vois-tu, elle n'est faite que de reproches immérités et avec l'impossible de me justifier à tes yeux puisque certainement nous nous reverrons plus. Adieu, le chemin que je m'étais tracé pour nous deux, il était fleuri, il est parsemé d'épines. Adieu Suzy, je m'arrête, puisse l'avenir nous faire rencontrer un jour. Je t'aime toujours »³⁴.*

- 22 Le ton mièvre dont use Alban, fait de reproches mesurés et de grandes déclarations d'amour, dut fonctionner puisque les « amants » se sont réconciliés. Durant une huitaine de jours, aucune lettre ne parvint jusqu'à Suzy ; sans doute sont-ils ensemble à ce moment-là. Dès le 17 septembre cependant, Alban adresse un courrier à Suzy, au 16 de la rue du Vieux Fourneaux, lieu où se tient une maison de tolérance réquisitionnée par l'armée allemande :
- 23 « *Mon voyage Niort-Parthenay via Poitiers s'est effectué au mieux. Arrivée à Poitiers à 14 heures 15 et départ à 17 heures 50. Je suis passé chercher ta valise que j'ai rapportée ici avec moi et que je vais te faire parvenir le plus promptement possible. Peut-être ce sera samedi que j'irais te la porter moi-même. Ma cocotte chérie, j'espère que tu vas te plaire dans ta nouvelle place et que tu penseras souvent à celui qui a mis tout son avenir en toi. Je m'arrête en t'envoyant tout plein de grosses bises. P.S. : suces-tu toujours ton poupouce ?* »³⁵
- 24 À nouveau « placée », Suzy reçoit toute l'attention de son souteneur qui tient à ce qu'elle se stabilise. L'établissement niortais choisi est réputé pour son calme. À tel point qu'elle ne voit pas beaucoup de clients. Alban se veut cependant rassurant, arguant qu'il connaît la situation, qu'il n'y a, à ce moment précis, pas d'Allemands, ni à Parthenay, ni à Niort et qu'il n'y pas lieu de s'alarmer : « [...] *aussi tu n'as qu'à prendre patience il doit en arriver d'un moment à l'autre et il n'y aura qu'à rattraper le temps perdu. Donc, ne t'inquiète pas, ton petit homme t'aime toujours comme un fou* [...] »³⁶. Quelques temps plus tard, il ne peut que constater une fois encore que le « métier ne marche pas fort ». Il envisage un temps de la renvoyer à Royan, mais elle s'y refuse ; le tenancier ne veut d'ailleurs pas d'elle, attendu qu'elle s'est enfuie une première fois. De toute évidence, Suzy veut quitter son établissement ; elle dut en faire part à Alban. Celui-ci se remémorant l'épisode royannais et le tort que cela put lui causer, demande à sa protégée de ne rien faire sans lui : « *J'irais te voir dimanche matin, nous causerons et je m'expliquerai avec Madame Berthe. Tu sais chérie qu'il faut que les affaires se passent correctement et pour cela il faut y mettre les formes* [...] »³⁷. Le milieu possède ses règles et ses codes, et Alban entend faire les choses en bonne et due forme ; Suzy n'est pas la seule à travailler pour lui et il se doit de conserver de bonnes relations avec l'ensemble des maillons de la chaîne prostitutionnelle. Pour autant, une fois encore, Suzy ne l'écoute pas. Avec sa « collègue » Gilberte, travaillant elle aussi pour Alban, elles quittent l'établissement de la rue du Vieux Fourneau sans prévenir. Alban craint alors d'être arrêté par les Allemands, du fait qu'elles ont rompu leur « contrat » brutalement. Dans une missive du 29 septembre adressée aux deux prostituées, il se montre cette fois-ci menaçant : « *Je ne vous parlerai pas de la rogne dans laquelle je me trouvais hier soir après le coup de téléphone de Suzy, non ! mais à l'avenir, sachez ménager les expressions belliqueuses et vous verrez tout ira bien. Que vous vous entendiez au travail, c'est parfait, mais vous entendre pour me faire des chars, c'est différent [...] gare aux morsures et ne vous amusez plus à jouer avec moi, compris ?* »³⁸.
- 25 Plus que jamais, Suzy s'affirme comme un électron libre, échappant complètement à son souteneur qui finit par voir rouge. Alors qu'elle serait venue à Niort, elle n'a pas cherché à le retrouver, ni même à rencontrer d'autres filles travaillant pour Alban. Plus encore, elle serait allée à Paris sans son aval. Là encore, il tient des propos vindicatifs, immédiatement suivis de l'expression de ses sentiments, comme si ceux-ci tenaient au bon respect des principes qu'il édicte : il est « amoureux » à condition qu'elle obéisse ; « *Ce n'est pas marrant d'avoir affaire à un petit caractère comme le tien et si vraiment tu as été à Paris, je te réserve une petite surprise comme je ne t'en ai jamais réservé jusqu'ici. Ce n'est pas que je sois jaloux, non ! mais seulement le principe. Je t'appelle quand même mon amour chéri car je t'aime et je souhaite de te voir bientôt* »³⁹. Entre le moment où Suzy quitte la maison de la rue du Vieux Fourneau et le temps où elle va devoir recommencer à travailler pour lui, Alban alterne ainsi des phrases vives et rancunières à d'autres plus doucereuses ; des lettres entières trahissent également le jeu aigre-doux auquel il se livre pour conserver Suzy. À mesure que le temps avance, il semble cependant abandonner les fioritures tendres et sensibles, appuyant son récit

sur des ambiguïtés strictement professionnelles. Le 18 octobre, il lui écrit combien l'attitude qu'elle observe nuit à sa réputation et compromet ses revenus ; le ton devient exalté :

26 « [...] *J'étais encore sous le coups de ta venue à Niort sans même chercher à me voir, ni à voir ta grande sœur et c'est certainement ceci qui m'a troublé le ciboulot. D'ailleurs m'expliqueras-tu ce geste de ta part, j'y compte sur ta réponse et je te dirais même que je n'étais pas doux et il n'aurait pas fallu que le lendemain tu tombes sous ma coupe. Je crois qu'il y aurait eu des étincelles !!! Tu me dis sur ta lettre qui n'est même pas datée, que tu te refais un caractère ; tu feras bien si tu veux que nous continuions à vivre en bonne intelligence et à nous aimer comme toujours. Aussi mon amour chéri, je n'en attends pas moins de toi. Dépêche-toi d'aller travailler, le casino est à la débandade et Gilberte est repartie chez elle voir son père malade. Bonjour de ma part à tes parents à qui je souhaite une bonne santé et te prie de ne pas m'oublier en pensant à ton petit homme pour la vie. Mille douces caresses et affectueux baisers »⁴⁰*

Dépît, dépravation, fatalité

27 Jouant de moins en moins sur les sentiments, il s'en tient davantage aux aspects professionnels et mercantiles de leur relation, se montrant particulièrement inquiet de sa situation présente et future : nombre de filles semblent l'avoir abandonné, qu'elles soient malades, fatiguées ou lasses de cette exploitation. À mesure que les courriers se suivent, Alban ne consacre donc sa prose qu'à la prostitution et à sa rentabilité. Le 20 octobre, s'il s'inquiète de la santé de Suzy, c'est pour mieux s'enquérir de la reprise de son travail : « *Ma Suzy aimée, Bonjour chérie ! Comment va ta santé ? Voici la question que je me pose et que je voudrais bien connaître [...] Gilberte est partie chez elle depuis samedi et je n'ai plus aucun moulin qui tourne, de ce fait, les revenus sont maigres. Aussi mon amour chéri, aussitôt rétabli, tu seras obligée de repartir... mais où... ?* »⁴¹. Peu à peu, le ton du proxénète intéressé l'emporte sur celui de l'amoureux transi. Arguant de l'arrivée massive de contingents allemands dans le département, la demande se fait pressante, voire péremptoire. Aussi en cette fin du mois d'octobre, Alban écrit-il tous les jours à Suzy, semblant vouloir s'affranchir de l'abandon qui lui fut imputé quelques temps auparavant ; en même temps Suzy se tient à l'écart ne répondant qu'épisodiquement aux courriers du souteneur.

28 « *Aujourd'hui il est arrivé bon nombre d'Allemands à Parthenay et d'après les dires, l'effectif atteindrait trente mille dans les Deux-Sèvres et soixante mille en Vendée. Ce serait une affaire vraiment épatante s'ils pouvaient y rester quelques mois. Je n'ai toujours pas de nouvelles de Berthe et je vais aller la voir dimanche pour savoir à quoi s'en tenir. Hier, j'ai eu Jackie au téléphone qui me dit qu'elle travaille assez bien. En tous les cas elle ne se plaint pas. Je voudrais bien que tu m'écrives plus souvent et savoir où te prendre lorsque j'aurais besoin de toi. Compris ! Maintenant j'espère que tu dois être complètement rétablie. Dis-le moi aussitôt [...]* »⁴²

29 Devant le mutisme de Suzy, Alban réitère ces propos dans les mêmes termes, à ceci près qu'ils sont réduits à l'essentiel : « *Il est arrivé pas mal d'allemands à Parthenay et dans les Deux-Sèvres aussi, peut-être va-t-il y avoir du travail à faire, alors guéri vite et viens !* »⁴³. Rien n'y fait cependant. Suzy conserve toujours le silence. Alban vit cette désaffection comme une trahison. Aussi décide-t-il de se rendre lui-même à Poitiers dès le lendemain pour en ramener sa « proie » *manu militari*. Mais une fois arrivé dans la capitale poitevine, ses recherches s'avèrent vaines. Après avoir visité la totalité des lieux où il serait susceptible de la trouver, il finit par lui écrire quelques mots par lesquels il la somme de lui donner enfin son adresse exacte : « *Quand connaîtrai-je l'endroit précis où te prendre ?* »⁴⁴. En cette fin de mois, Alban a du mal à rassembler ses « troupes ». À l'instar de Suzy, Gilberte manque également à l'appel ; seule Jackie, restée à Royan, travaille encore et « *ne se plaint pas* »⁴⁵. Des six filles travaillant pour son compte au début de l'année, il n'en aurait plus qu'une placée en maison de tolérance :

Gilberte et Suzy sont en « vacances », Sonia est internée pour maladie vénérienne⁴⁶ et Pierrette s'est fait expulser de plusieurs villes par les autorités allemandes, du fait de son outrageante conduite avec les soldats ; elle est désormais indésirable à Niort et Parthenay⁴⁷ ce qui n'est pas pour arranger les affaires d'Alban. Aussi se montre-t-il particulièrement vindicatif dans l'avant-dernière lettre saisie dans les affaires de Suzy et reçue par elle :

30 « [...] *tu ne peux avoir tous les plaisirs, ce serait trop beau, pendant que moi j'ai tous les embêtements de la terre. Toi à Poitiers et ailleurs ne sachant ce que tu fais, Gilberte chez elle me laissant deux jours sans nouvelles, et moi à Parthenay me demandant si c'est du lard ou du cochon. Bien libre à vous de vous amuser à votre gré, profitez-en pendant que je vous laisse faire, un jour viendra où il y aura certainement du changement dans le programme et vous verrez que ce ne sera pas plus gai. Il est une chose inadmissible, c'est que toutes les deux à la fois vous soyez en vacances. J'espère que vous saurez comprendre sans acte de quoi il s'agit et que vous ne m'obligerez pas à prendre des sanctions, mais je vous préviens que je suis à bout et que j'en ai marre. Vous allez avoir besoin de vous racheter un peu. Je te quitte pour aujourd'hui en te priant de me passer un coup de téléphone un peu plus souvent* »⁴⁸.

31 Le temps n'est donc plus à l'étalage de sentiments qui, bien que factices, s'avéraient rassurants ; de gré ou de force, elles doivent se remettre au travail sans quoi elles seront à l'amende, voire soumises à des violences physiques ainsi qu'Alban en a la réputation. Suzy accepte alors de rejoindre la condition qu'elle avait quittée au début du mois. Alban s'en voit ravi, invoquant son inquiétude sur la santé de Suzy pour excuser sa colère de la veille. Elle revient donc à Parthenay d'où elle doit partir après quelques temps pour les Sables d'Olonne ; Gilberte pour sa part, réintègre la maison de rendez-vous niortaise du 5 de la rue Macauderie. À compter du 27 octobre, date à laquelle Suzy rejoint Parthenay, les « amants » ne s'écrivent plus ; sans doute se voient-ils quotidiennement. Suzy n'aura pas le temps de se rendre en Vendée, elle attendra à ses jours à Parthenay en décembre. Les documents disponibles ne rapportent pas si Alban sanctionna durement Suzy pour n'avoir donné signe de vie pendant quelques temps, pour s'être joué de ses exigences. Les pensionnaires racontèrent que le soir du drame, Suzy se serait disputée avec Jeanne M. dite « Claudine » et Pierrette P. dite « Monique », cette dernière étant une fille qu'Alban avait placée à Niort au 16 de la rue du Vieux Fourneau. La coïncidence n'est probablement pas fortuite et il semble bien que la jalousie et la concurrence savamment entretenues par le souteneur soient à l'origine de cette ultime dispute ; Jackie était également présente à ce moment, ce qui porte à trois le nombre de pensionnaires de cet établissement travaillant pour Alban.

32 Bien que l'ensemble des lettres versées ne soient à aucun moment liées au dossier d'instruction, leur contenu éclaire de manière prodigieuse la nature de la relation unissant une prostituée à un proxénète. Même s'il s'agit d'une correspondance à uni sens, les quelques trente courriers adressés à Suzy par Alban sont d'une richesse incomparable. Loin du convenu des interrogatoires judiciaires, le souteneur s'y livre à un va-et-vient incessant de paroles tantôt doucereuses, tantôt vindicatives. Il se joue des sentiments qu'éprouve à son endroit Suzy : elle est amoureuse et doit donc « travailler » pour son homme ; le proxénétisme se résume à cela. Pourtant, la relation qu'ils entretiennent, faite de sautes d'humeur de part et d'autre, apparaît assez compliquée. Suzy se trouve dans une situation désespérée, l'homme qu'elle semble aimer l'oblige à vendre son corps. Elle ne saurait supporter longtemps l'éloignement et l'exploitation ; ses différentes fugues en témoignent. Probablement tient-elle à sortir de ce système vérial, elle tient également à conserver les faveurs d'Alban. La relation devient alors perverse, « aigre-douce » ainsi qu'Alban qualifie lui-même ses propos. Le souteneur n'a pas sur ses filles toute l'emprise que l'on croit traditionnellement percevoir. Durant ces années noires où les transports sont limités, il ne peut intervenir immédiatement à chaque dérive, d'autant qu'il « place » dans de nombreuses villes. Chaque faux pas cependant se paye de

quelque nature de ce soit, tôt ou tard, même si de nombreux paramètres semblent lui échapper sur l'instant.

33 Au total, Alban apparaît tantôt comme un proxénète débordé, ne sachant plus où donner de la tête, tantôt comme un amant-souteneur très présent, se souciant du moindre tracass. Quel que soit le ton de la lettre qu'il adresse à Suzy, il peut passer de débordements sentimentaux aux considérations matérielles, mêlant argent, amour, sexe et soumission. Tout à la fois, le souteneur livre ses états d'âmes, rassure, exhorte l'une des ses « filles » à travailler... En même temps, il dessine la trajectoire individuelle d'un homme qui voit son « entreprise » désorganisée par le contexte de l'Occupation : s'il se montre satisfait de la présence ponctuelle d'Allemands en un lieu, il ne peut que déplorer les difficultés qu'il éprouve à se déplacer de ville en ville, mais surtout il regrette la désinvolture de ses « filles », lesquelles semblent quelque peu profiter d'une situation qui, si elle ne les avantage guère, les libère un temps du joug de ce proxénète. Le funeste destin de Suzy n'entache en rien la détermination d'Alban à « recruter » toujours plus de filles. En cela, il correspond parfaitement à la définition que Joseph Magnol donne des proxénètes en 1943 dans un périodique judiciaire : « *D'une immoralité profonde et dégradante, ils exploitent les malheureuses en les poussant à la prostitution après avoir abusé d'elles par la ruse. Puis ils vivent de leur inconduite et les empêchent parfois par la crainte et aussi même par des mauvais traitements de quitter la voie de la prostitution* »⁴⁹.

Bibliographie

ADLER Karen H., 1999, « Reading national identity : gender and "prostitution" during the Occupation », *Modern and Contemporary France*, vol. 7, n° 1, pp. 47-57.

ATTART-MARANINCHI Marie-Françoise, 1992, « La prostitution à Marseille au XXe siècle : l'échec du contrôle spatial », in Benoît Garnot dir., *Histoire et Criminalité, de l'Antiquité au XXe siècle : Nouvelles approches*, Éditions universitaires de Dijon, pp. 391-399.

BERLIERE Jean-Marc, 1992, *La Police des mœurs sous la IIIe république*, Paris, Le Seuil.

CORBIN Alain, 1978, *Les Filles de noce, misère sexuelle et prostitution aux XIXe-XXe siècles*, Paris, Aubier.

CROUBOIS Claude, 1999, *La Prostitution en Touraine à l'époque des maisons closes (1920-1946)*, Chambray-les-Tours, CLD.

MAGNOL Joseph, 1945, « L'acte dit "loi du 2 mars 1943" contre les souteneurs », *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, pp. 3-14.

MEINEN Insa, 2000, « "...Dass der Geschlechtsverkehr mit nicht kontrollierten weiblichen Personen unterbunden wird". Zur Reglementierung der Prostitution durch die Wehrmacht in Frankreich 1940-1944 », in Stephan Martens et Maurice Vaïsse dir., *Frankreich und Deutschland im Krieg November 1942-Herbst 1944). Okkupation, Kollaboration, Résistance*, Bonn, Bouvier Verlag, pp. 235-250.

TARDIEU-GOTCHAC Cécile, 1984, « Les fléaux sociaux », Alfred Sauvy dir., *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, vol. III, Paris, Economica, pp. 394-417.

Notes

1AD 86 : Versement du 16 juin 1975 (non coté), Tribunal correctionnel de Poitiers, liasse 158 ; affaire Alban F., 7 mai 1942. Sauf mention contraire, les lettres, les rapports et les auditions cités dans cet article proviennent de ce versement.

2Audition de Jean S., 19 février 1942.

3Audition de Rolande B., 24 février 1942.

4Rapport du commissaire de Police de Niort, 28 février 1942.

- 5 Rapport du commissaire de Police de La Rochelle, 20 mars 1942.
- 6 Rapport du commissaire de Police de Parthenay, 28 février 1942.
- 7 Audition de Joséphine M., 28 février 1942.
- 8 « Sonia » au 5 de la rue Macauderie à Niort, « Pierrette », au 16 de la rue du Vieux Fourneau, « Ketty » au 18 de la même rue, « Gilberte » dans une maison de rendez-vous indéterminée de Niort, « Jackie » à La Rochelle et à Royan, et « Suzy » à Parthenay, La Rochelle et Royan.
- 9 Les investigations menées sur ce cas aux Archives départementales des Deux-Sèvres n'ont pas permis de déterminer s'il avait été sanctionné par un des tribunaux de la Libération. Sa « fuite » à Bordeaux ne laisse aucun doute sur la nature de ses craintes en cette période. Pour autant, s'il a comparu en Chambre civique, tout au plus aura-t-il été condamné à la dégradation nationale ainsi qu'à l'interdiction de séjour, ce qui correspondrait alors à un exil forcé.
- 10 Rapport du commissaire de Police de Parthenay, 17 mars 1942.
- 11 Dans chaque maison close requise et exploitée par l'armée allemande, un « sanitaire » est affecté afin de s'assurer du bon respect des mesures prophylactiques.
- 12 Rapport du commissaire de Police de La Rochelle, 20 mars 1942.
- 13 « Demi-correspondance », car les lettres versées n'impliquent que la parole du souteneur. Peut-être les réponses de la prostituée ont-elles été également découvertes dans les affaires du prévenu sans pour autant être jointes à ce lot ; leur adjonction n'aurait fait qu'atténuer la portée des propos tenus par Alban F.
- 14 Lettre du 12 août 1941.
- 15 Lettre du 18 août 1941.
- 16 Lettre du 23 août 1941.
- 17 Lettre du 25 août 1941.
- 18 Lettre du 27 août 1941.
- 19 Lettre du 12 août 1941.
- 20 Idem.
- 21 Idem.
- 22 Idem.
- 23 Lettre du 18 août 1941.
- 24 Idem.
- 25 Lettre du 20 août 1941.
- 26 Lettre du 23 août 1941.
- 27 Idem.
- 28 Lettre du 25 août 1941.
- 29 Lettre du 27 août 1941.
- 30 Lettre du 20 août 1941.
- 31 Lettre du 23 août 1941.
- 32 Lettre du 30 août 1941.
- 33 Lettre du 5 septembre 1941.
- 34 Lettre du 8 septembre 1941.
- 35 Lettre du 17 septembre 1941.
- 36 Lettre du 19 septembre 1941.
- 37 Lettre du 24 septembre 1941.
- 38 Lettre du 29 septembre 1941.
- 39 Lettre du 14 octobre 1941.
- 40 Lettre du 18 octobre 1941.
- 41 Lettre du 20 octobre 1941.
- 42 Lettre du 21 octobre 1941.
- 43 Lettre du 22 octobre 1941.
- 44 Lettre du 23 octobre 1941.
- 45 Lettre du 21 octobre 1941.
- 46 AD 79 : 1108W47.
- 47 Idem.
- 48 Lettre du 25 octobre 1941.

49Magnol 1945 : 3.

Pour citer cet article

Référence électronique

Cyril OLIVIER, « Un proxénète écrit à Suzy en 1941 », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 17 | 2003, mis en ligne le 04 octobre 2007. URL : <http://clio.revues.org/index585.html>

À propos de l'auteur

Cyril OLIVIER

Cyril OLIVIER, historien, vient de terminer sa thèse portant sur les Femmes de “mauvaises vies” dans la France de la Révolution Nationale (1940-1944), sous la direction de Frédéric Chauvaud. Il a publié plusieurs articles sur les violences et surtout sur les sexualités féminines notamment dans les *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* (« Du charivari au désordre judiciaire. L'irrémissible sexualité », n° 84, 2001, pp. 59-72) et *Histoire et société. Revue européenne d'histoire sociale* (« Représentations et pratiques d'une expérience sexuelle anormale (1940-1944). Un itinéraire bisexuel dans le Poitiers des années noires », n° 3, 2002, pp. 40-44).

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Résumé / Abstract

Singulière, l'histoire d'Alban F. l'est à plus d'un titre. Au détour d'une instruction pour proxénétisme, une riche correspondance livre un matériau hors du commun. Un proxénète parle de lui, de son commerce, de la manière de le conduire. Confrontées à l'ensemble de la procédure judiciaire, ces quelques lettres permettent de camper une relation hors-norme, pour laquelle l'historien ne dispose bien souvent que de maigres sources, livrant une évocation tronquée d'une relation essentielle de la chaîne prostitutionnelle. En même temps qu'elles présentent un homme tantôt affable, tantôt menaçant, elles détaillent la trajectoire individuelle d'un homme dont l'« entreprise » est désorganisée par le contexte de l'Occupation.

Alban F.'s story is remarkable in many ways. Within an instruction about procuring, lied a thick bunch of letters holding unusual information. The pimp talks about himself, his business and his management. Historians generally lack documents on this subject, and do not restore an essential tie in prostitution. Thus in comparison with other available documents, these letters describe an uncommon relationship. Not only do they show a man being sometimes affable and sometimes threatening. They also relate the personal way of life whose business was transformed by the Second World War.

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle